



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-104209>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-104209**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Ville de saint-tropez

**Forme juridique de l'acheteur** : Autorité locale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Services d'administration générale

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT DE PLAISANCE MUNICIPAL

**Description** : la commune de Saint-Tropez souhaite déléguer une mission de service public portant sur la gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement du Port de plaisance municipal de Saint-Tropez, située quai guéprat dans l'enceinte portuaire. Conformément aux articles L1411-1 du CGCT et L1121-1 du code de la commande publique, cette délégation est consentie aux risques et périls du concessionnaire, dans les conditions fixées par la convention. le délégataire devra exploiter la station d'avitaillement à ses risques et périls, assurer l'entretien /maintenance des lieux, et prendre notamment en charge le financement et l'exécution sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux de mise aux normes et modernisation des pompes et différents appareils utiles à l'exploitation de la station. Ces travaux évalués à la somme de 230 000 € HT, se dérouleront au cours des mois de janvier, février et mars 2025. La gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement par la Commune donnera lieu au paiement par le titulaire du contrat d'une redevance fixe et d'une redevance variable indexée sur son chiffre d'affaires. Les terrains d'emprise compris dans le périmètre de la concession de service public sont définis en annexe 1 de la convention. Ils forment un tout indissociable et constituent le périmètre des biens concédés. La liste des locaux, équipements, installations et mobiliers existants à l'intérieur du périmètre de la concession sont précisés en annexes n° 2.1 et 2.2. La gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement par la Commune donnera lieu au paiement par le titulaire du contrat d'une redevance fixe et d'une redevance variable indexée sur son chiffre d'affaires. Le contrat prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 10 ans et s'achèvera le 31 décembre 2024. Dans le respect des stipulations de la convention, le concessionnaire est chargé, pour la durée d'exécution de la délégation de service public, de la réalisation de toutes les prestations définies à la convention.

**Identifiant de la procédure :** 9f24092c-c32b-4a20-bb21-e1f98edac589

#### 2.1.1 **Objet**

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 63733000 Services d'avitaillement

#### 2.1.3 **Valeur**

**Valeur estimée hors TVA :** 25,000,000 Euro

#### 2.1.4 **Informations générales**

**Informations complémentaires :** Une visite est obligatoire ( voir article 12 du règlement de la consultation)

**Base juridique :**

Directive 2014/23/UE

#### 2.1.6 **Motifs d'exclusion**

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure : Tous les autres motifs d'exclusion sont indiqués dans les documents de la consultation ( annexe RC)

## **Section 5 - Lot**

### **5.1 Identifiant technique du lot :** LOT-0001

**Titre :** CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT DE PLAISANCE MUNICIPAL

**Description :** la commune de Saint-Tropez souhaite déléguer une mission de service public portant sur la gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement du Port de plaisance municipal de Saint-Tropez, située quai guépratte dans l'enceinte portuaire. Conformément aux articles L1411-1 du CGCT et L1121-1 du code de la commande publique, cette délégation est consentie aux risques et périls du concessionnaire, dans les conditions fixées par la convention. le délégataire devra exploiter la station d'avitaillement à ses risques et périls, assurer l'entretien /maintenance des lieux, et prendre notamment en charge le financement et l'exécution sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux de mise aux normes et modernisation des pompes et différents appareils utiles à l'exploitation de la station. Ces travaux évalués à la somme de 230 000 € HT, se dérouleront au cours des mois de janvier, février et mars 2025. La gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement par la Commune donnera lieu au paiement par le titulaire du contrat d'une redevance fixe et d'une redevance variable indexée sur son chiffre d'affaires. Les terrains d'emprise compris dans le périmètre de la concession de service public sont définis en annexe 1 de la convention. Ils forment un tout indissociable et constituent le périmètre des biens concédés. La liste des locaux, équipements, installations et mobiliers existants à l'intérieur du périmètre de la concession sont précisés en annexes n° 2.1 et 2.2. La gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement par la Commune donnera lieu au paiement par le titulaire du contrat d'une redevance fixe et d'une redevance variable indexée sur son chiffre d'affaires. Le contrat prendra effet le 1er janvier 2025 pour une durée de 10 ans et s'achèvera le 31 décembre 2024. Dans le respect des stipulations de la convention, le concessionnaire est chargé, pour la durée d'exécution de la délégation de service public, de la réalisation de toutes les prestations définies à la convention.

**Identifiant interne :** 2024D060

### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 63733000 Services d'avitaillement

### 5.1.3 Durée estimée

**Date de début :** 01/01/2025

**Date de fin de durée :** 31/12/2034

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée :** La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

**Informations complémentaires :** la procédure répond aux dispositions des articles L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGTC) et R1411-1 et suivants du CGCT et à celles du code de la commande publique. Choix de la procédure ouverte dans laquelle le DCE est disponible et accessible à tous les candidats.

### 5.1.9 Critères de sélection

**Critère :**

**Type :** Aptitude à exercer l'activité professionnelle

**Description :** voir article 5.1 du RC 1 - Lettre de candidature établie par une personne habilitée à engager le candidat, comportant la présentation détaillée de la société, ses statuts, ses actionnaires, sa forme juridique, la personne ayant la capacité d'engager l'entreprise ainsi qu'un extrait K-Bis de moins de trois mois. En cas de groupement, la lettre de candidature devra indiquer l'identité de chaque membre ainsi que l'identité mandataire et devra être signée soit par tous les membres du groupement soit par le mandataire justifiant des habilitations nécessaires.

**Critère :**

**Type :** Capacité technique et professionnelle

**Description :** voir article 5.1 du RC L'aptitude, les capacités professionnelles et techniques du candidat pour l'exécution du présent contrat de concession, à détailler et présenter comme suit : - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années, en lien avec les prestations objet du présent contrat ; - Les certificats de qualification professionnelle ; la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser l'ensemble des prestations du contrat. - Présentation d'une liste des principales prestations analogues à l'objet de la DSP réalisées au cours des trois dernières années et faisant plus particulièrement état des références professionnelles du candidat pour la réalisation de prestations identiques ou similaires à celles objets du présent contrat. Cette liste devra mentionner la description des typologies de prestations de services exécutées par le candidat, la date de leur réalisation, ainsi que le montant TTC de leur facturation.

**Critère :**

**Type :** Capacité économique et financière

**Description :** voir article 5.1 du RC - Une déclaration du chiffre d'affaires annuel global du candidat réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles, et ce en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début de l'activité de l'opérateur économique, dans la mesure selon laquelle les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Dans le cas selon lequel le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, en particulier lorsqu'il est de création récente, il rapporte la preuve de cette incapacité et communique en lieu et place tout document de nature à attester de sa capacité financière à exécuter les prestations, par tout autre moyen approprié, par exemple la preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

**Critère :**

**Type :** Autre

**Description :** - Déclaration sur l'honneur relative aux obligations fiscales et sociales (déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée, indiquant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales, qu'il n'a pas fait l'objet de l'une des interdictions de présenter sa candidature mentionnées aux articles L. 3123-1 à L. 3123-17 du Code de la commande publique) ; - La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ; - Une déclaration préalable de détachement dans l'hypothèse selon laquelle des candidats étrangers envisagent de recourir aux services de salariés détachés qui seront en charge de réaliser les prestations du contrat de concession ; - L'engagement du candidat à créer une société dédiée pour la gestion et l'exploitation de la station d'avitaillement, s'il est déclaré attributaire, dans un délai maximal d'un mois à compter de l'attribution du contrat de concession. A cet effet, le soumissionnaire complètera l'engagement tel le modèle défini au RC. - Les attestations d'assurance du candidat en cours de validité, à savoir les copies des attestations d'assurances en matière de responsabilité civile et professionnelle. Ces attestations devront préciser les garanties et risques notamment financiers, inclus dans les contrats d'assurance concernés. - Copie du certificat de visite du site remis par l'autorité concédante : en l'absence de cette pièce, la candidature du soumissionnaire sera rejetée, et son offre ne sera pas examinée. Il est expressément rappelé aux soumissionnaires que la visite du site est obligatoire (Cf. article 12 RC). Au surplus, si le candidat est en société déjà constituée, et étant précisé que cette dernière devra être exclusivement affectée à l'exploitation du service public : - Un extrait K-Bis de moins de trois mois ; - Un certificat délivré par les administrations et organismes compétents, pour justifier que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ; - Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat est être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; que le candidat n'a pas été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du Code du travail ou qu'il n'a pas été condamné au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'article 225-1 du Code pénal ; que le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire ou ne fait pas l'objet d'une mesure équivalente régie par un droit étranger ; que le candidat n'est pas déclaré en état de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du Code de commerce ou ne fait pas l'objet d'une mesure équivalente régie par un droit étranger ; Pour justifier de leurs capacités

professionnelles, techniques et financières, les candidats peuvent également demander que soient prises en compte les capacités et les aptitudes d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens qui les unissent. Les candidats dont les capacités seront jugées insatisfaisantes au regard des éléments mentionnés ci-avant, ou n'ayant pas produit à l'appui de leur dossier l'engagement conformément au modèle fixé au point 6 ci-avant, verront leur candidature automatiquement rejetée. En complément de la liste de documents ci-dessus à fournir, il convient de prendre en compte les dispositions suivantes : - pour les entreprises nouvellement créées, celles-ci peuvent produire une copie certifiée du récépissé de dépôt du Centre de Formalité des Entreprises ; - le candidat établi dans un Etat membre de la communauté européenne autre que la France, doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine selon les mêmes modalités que celles prévues pour un candidat établi en France ; - le candidat établi dans un pays tiers doit, pour les impôts, taxes et cotisations sociales ne pouvant donner lieu par ledit pays à la délivrance d'un certificat par les administrations et organismes de ce pays, produire une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative dudit pays. Les pièces seront transmises dans les conditions et selon les modalités fixées au Règlement de la consultation.

#### 5.1.10 Critères d'attribution

##### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** critère 1: Qualité du projet d'exploitation (50 points) détaillée ci-dessous : sous-critère 1 : qualité et pertinence des prestations d'accueil des usagers du service, dont moyens matériels et humains affectés à l'exploitation et plan annuel de tarification (20 points) sous-critère 2 : qualité de l'offre de produits proposée aux usagers de l'espace boutique (15 points) sous-critère 3 : entretien et maintenance des ouvrages et investissements projetés sur la durée du contrat ( 10 points) sous-critère 4 : qualité des actions de communication proposées ( 5 points) L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

Pondération (points, valeur exacte) : 50

##### **Critère :**

**Type :** Coût

**Description :** critère n° 2 : qualité financière de l'offre ( 30 points) détaillé ci-dessous : sous-critère 1: pourcentage du CA HT annuel du délégataire réservé à la commune au titre de la redevance variable ( 15 points) sous-critère 2 : Pertinence des comptes prévisionnels d'exploitation ( 15 points). L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

Pondération (points, valeur exacte) : 30

##### **Critère :**

**Type :** Qualité

**Description :** Critère n° 3 : Développement durable actions en faveur du développement durable et de l'environnement (20 points). L'appréciation des critères est indiquée de façon détaillée dans le règlement de la consultation.

Pondération (points, valeur exacte) : 20

#### 5.1.11 Documents de marché

**Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles :**  
français

**Adresse des documents de marché :** <https://marches.local-trust.com/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=ville-saint-tropez>

#### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique :** Requise

**Adresse de présentation :** <https://marches.local-trust.com/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=ville-saint-tropez>

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Date limite de réception des offres :** 25/10/2024 à 12:00

**Date limite de validité de l'offre :** 180 Jour

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**  
Non

**Informations relatives aux délais de recours :** Précisions concernant les délais de recours : la présente procédure de DSP pourra faire l'objet : - d'un référé précontractuel prévu aux articles L551-1 à L551-12 et R 551-1 à R551-6 du code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - d'un référé contractuel prévu aux articles L551-13 à L 551-23 du CJA et R 551-7 à R 551-10 et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R 551-7 du CJA. - d'un recours de pleine juridiction en contestation de validité du contrat ou de certaines de ses clauses non règlementaires qui en sont divisibles assorti le cas échéant de conclusions indemnitaires et pouvant être exercé par tous tiers dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Les requérants peuvent éventuellement assortir leur recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les actes détachables du contrat ne peuvent être contestés qu'à l'occasion de ce recours. Le requérant est recevable à former un recours pour excès de pouvoir contre les clauses règlementaires du contrat dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Les requérants peuvent éventuellement assortir leurs recours d'une demande tendant, sur le fondement de l'article L 521-1 du CJA, à la suspension de l'exécution du contrat. Les personnes lésées par le contrat ou sa passation, peuvent introduire un recours en indemnisation après avoir effectué, le plus souvent, une demande préalable auprès de la personne publique. Au delà d'un délai de quatre ans à compter du 1er janvier de l'année qui suit celle où la créance sur la personne publique est née, le requérant s'expose à l'opposition de la prescription quadriennale.

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de médiation :** Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille ( CCIRA) secrétariat

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché :** Ville de saint-tropez

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché :** Ville de saint-tropez

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :** Tribunal Administratif de Toulon

**Organisation qui reçoit les demandes de participation :** Ville de saint-tropez

**Organisation qui traite les offres :** Ville de saint-tropez

## **Section 8 - Organisations**

### 8.1 ORG-0001

**Nom officiel :** Ville de saint-tropez

**Numéro d'enregistrement :** 21830119000011

**Adresse postale :** Direction de la Commande publique ZA saint-claude

**Ville :** Saint-tropez

**Code postal :** 83990

**Pays :** France

**Adresse électronique :** commande-publique@ville-sainttropez.fr

**Téléphone :** 0494554095

**Rôles de cette organisation :**

**Acheteur**

**Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché**

**Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché**

**Organisation qui reçoit les demandes de participation**

**Organisation qui traite les offres**

### 8.1 ORG-0003

**Nom officiel :** Tribunal Administratif de Toulon

**Numéro d'enregistrement :** 13000525900010

**Ville :** Toulon

**Code postal :** 83041

**Pays :** France

**Adresse électronique :** greffe.ta-toulon@juradm.fr

**Téléphone :** +33494427930

**Télécopieur** : +33494427989

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

**Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Comité consultatif interrégional de règlement à l'amiable des différends de Marseille ( CCIRA) secrétariat

**Numéro d'enregistrement** : 17130000700019

**Ville** : Marseille

**Pays** : France

**Point de contact** : Catherine Piétri ( secrétariat)

**Adresse électronique** : catherine.pietri@paca.gouv.fr

**Téléphone** : 0484354554

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de médiation**

## **Section 11 - Informations relatives à l'avis**

11.1 Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 65a1f198-c1fb-4f4b-bebd-5f76a480dee6 - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 13/09/2024 à 10:52

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

11.2 Informations relatives à la publication

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 13/09/2024